



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0848

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien aux associations de proximité de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Brugnera

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beutemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0848**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien aux associations de proximité de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique de soutien à la vie associative, le Conseil de la Métropole a adopté, lors de sa séance du 21 septembre 2015, 2 délibérations concernant les subventions aux associations :

- subventions de soutien à la vie associative,
- subventions aux associations de proximité.

La délibération présente le soutien aux associations de proximité ayant déposé une demande auprès de la Métropole de Lyon pour l'année 2015. Il s'agit donc de la deuxième délibération ayant trait aux subventions à verser en soutien des associations d'envergure locale pour cette année.

Par délibération séparée, le soutien à la vie associative fait également l'objet d'une décision complémentaire.

Pour rappel, dans l'attente de l'élaboration d'un schéma de la vie associative et de nouveaux critères d'attribution propres à la Métropole de Lyon, l'instruction des demandes d'associations de proximité a été faite, cette année, pour assurer une reconduction temporaire des montants attribués en 2014 (ou en 2013) par le Département du Rhône, au travers des "dotations cantonales". Les nouvelles demandes n'ont pas été prises en compte en 2015.

Lors du Conseil métropolitain du 21 septembre, 96 subventions ont été attribuées dans ce dispositif, pour un montant de 98 100 €.

Pour la présente délibération, 173 dossiers ont été examinés. Ces demandes complémentaires ont ensuite été présentées au comité de pilotage réuni de manière *ad hoc* au sein du pôle culture, sport et patrimoine.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 172 460 € au profit des 149 associations répondant aux critères d'éligibilité précisés ci-dessus et selon l'annexe détaillée.

Au global, pour l'année 2015, 244 associations de proximité auront reçu un soutien financier de la Métropole de Lyon, via ce dispositif, pour un montant total de subventions de 270 560 €.

Le paiement de ces subventions sera effectué sur la base de la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 172 460 € au profit des 149 associations bénéficiaires, selon la répartition figurant à l'état ci-annexé.

**2° - Le montant** à payer, soit un montant total de 172 460 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonctions 48, 50, 311, 326, 338 et 428 - opération n° 0P01O3613A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**